

Projet de loi n° 84

**Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions
criminelles et à favoriser leur rétablissement**

AMENDEMENT

ARTICLE 20

Dans le premier alinéa de l'article 20, modifier « trois » par « dix ».

Irrecevable
JT

Projet de loi n° 84

Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement

AMENDEMENT

ARTICLE 36

Ajouter, dans le premier alinéa de l'article 36 du projet de loi, le paragraphe suivant :

« 2.1. Le parent d'un enfant majeur qui est décédé ou qui subit une atteinte à son intégrité en raison de la perpétration d'une infraction criminelle contre cet enfant si ce dernier, au moment de son décès ou lors de l'atteinte à son intégrité, n'a aucun conjoint ni aucun enfant ou, malgré qu'il ait un conjoint ou un enfant, ce parent subvenait à plus de 50 % de ses besoins; »

Irrecevable
JL

Projet de loi n° 84

Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement

AMENDEMENT

ARTICLE 6

L'article 6 du projet de loi est modifié par l'ajout d'un quatrième paragraphe :

Insérer, après le paragraphe 12°, le suivant :

« 13 Lorsque les victimes d'une infraction d'ordre sexuel demandent à être interrogées par des agents du même sexe qu'elles, le responsable de l'organisme d'application de la loi chargé d'enquêter sur l'infraction veille à ce qu'il soit donné suite à leur demande, pour autant que ce soit raisonnablement possible. »

Rejeté
JK

Projet de loi n° 84

**Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions
criminelles et à favoriser leur rétablissement**

AMENDEMENT

ARTICLE 20

Ajouter dans le troisième alinéa de l'article 20, après les mots « en tout temps » :

« nonobstant la définition d'infraction criminelle de l'article 13, »

*Rejeté
JC*

Projet de loi n° 84

**Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions
criminelles et à favoriser leur rétablissement**

AMENDEMENT

ARTICLE 30

Dans le premier alinéa de l'article 30, insérer après « admissibles au versement » les mots
« d'une rente viagère ou »

Rejeté
J

Projet de loi n° 84

Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement

AMENDEMENT

ARTICLE 42

L'article 42 du projet de loi est modifié par :

1° le remplacement dans le premier alinéa des mots « pour une période maximale de trois ans consécutifs ou non » par « pour la durée de la perte ou des incapacités : »

2° le remplacement dans le deuxième alinéa des mots « pour une période maximale de deux ans consécutifs ou non » par « pour la durée de ladite perte ou des incapacités : »

Rejeté

Projet de loi n° 84

**Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions
criminelles et à favoriser leur rétablissement**

AMENDEMENT

ARTICLE 47

Modifier à l'article 47 les mots « au présent chapitre » par les mots « à la présente loi ».

Rejeté
Jr

Projet de loi n° 84

**Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions
criminelles et à favoriser leur rétablissement**

AMENDEMENT

ARTICLE 171

L'article 171 du projet de loi est modifié par l'ajout des paragraphes suivants après le deuxième paragraphe:

3° à la date de la perpétration de l'infraction criminelle concernée, elle aurait été refusée en vertu de cette loi pour le motif qu'elle n'était pas mentionnée dans l'annexe de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, telle qu'elle se lisait le (*indiquer ici la date qui précède celle de l'entrée en vigueur de la présente loi*).

4° à la date de la perpétration de l'infraction criminelle concernée, elle aurait été refusée en vertu de cette loi pour le motif que l'infraction a été perpétrée à l'extérieur du Québec.

Rejeté
jt